

Quatrième séance, vendredi 15 juin 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Commission. – Assermentation des deux derniers membres élus au Conseil de la magistrature. – Projet de décret N° 20 relatif aux naturalisations. – Rapport N° 305 sur le postulat N° 233.03 Beat Vonlanthen/Jean-Pierre Dorand (formation politique des jeunes). – Motion N° 157.06 Bruno Fasel/Marie-Hélène Brouchoud-Bapst (loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes); retrait. – Motion N° 145.06 Jean-Noël Gendre/Georges Godel (aide aux propriétaires forestiers pour préserver durablement les fonctions d'intérêt public de la forêt); prise en considération. – Postulat N° 313.06 Jean-Noël Gendre/Paul Sanzonnens (mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt); prise en considération. – Projet de loi N° 17 modifiant la loi sur les agglomérations; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justification: M^{me} et MM. Bruno Boschung, Michel Buchmann, Christine Bulliard, Elian Collaud, Pierre Décaillet, Alex Glardon, Christian Marbach, André Schoenenweid, Yvonne Stempfel-Horner, Theo Studer, Emanuel Waeber et Werner Zürcher.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. 1. Le Bureau a accepté la demande du Conseil d'Etat concernant la prolongation du délai pour la présentation du projet de loi découlant de l'acceptation de la motion N° 119.05 Markus Bapst/Benoît Rey sur la création d'une loi sur les collaborations inter-cantoniales. Dans sa réponse au Conseil d'Etat, le Bureau réitère sa demande pour que les députés intéressés soient invités et associés dès le début aux travaux de préparation de ce projet de loi.

2. En ce qui concerne le programme de travail de ce matin, je vous rappelle qu'étant donné que nous avons traité hier la motion populaire 1502.06 Benjamin Bräg-

ger «Agglomération avec le district de la Singine», le point 8 de l'ordre du jour est supprimé.

3. En ce qui concerne le point 3 relatif aux naturalisations, je vous informe que le Bureau a décidé, bien que ce décret vous soit parvenu avec du retard, de le traiter à cette session pour ne pas prêter les personnes concernées. Il vous demande de faire preuve d'une certaine compréhension.

4. L'orage de hier, vraisemblablement un coup de foudre, a endommagé certaines installations techniques. Nous devrions cependant pouvoir travailler correctement. On a encore deux ou trois soucis de micro. Les enregistrements devraient fonctionner, les panneaux aussi, mais on n'est pas à l'abri d'une nouvelle panne.

5. Lorsque vous prenez la parole, je vous demande de ne pas déplacer les micros des prises auxquelles ils ont été reliés initialement, ceci pour faciliter le travail de notre coordinatrice qui vous donne la parole. Ces micros sont destinés à vous, députés, en fonction de votre place et il ne faut vraiment pas les déplacer sans quoi on encourt un problème technique qui, au fond, n'en est pas un. Merci de votre compréhension

Commission

Commission parlementaire nommée par le Bureau en sa séance du 14 juin 2007

Projet de décret concernant la validation de l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé»

Daniel de Roche, président, Antoinette Badoud, Bruno Boschung, Jacqueline Brodard, Charles de Reyff, Monique Goumaz-Renz, Guy-Noël Jelk, Ueli Johnner-Etter, René Thomet, Rudolf Vonlanthen, Werner Zürcher.

Assermentation

Le Président. Nous allons procéder à l'assermentation d'un membre du Conseil de la magistrature. Il s'agit de M. Reinold Raemy. M. Michel Chevalley ayant eu des soucis préfectoraux va arriver avec du retard. Nous allons donc procéder à l'assermentation de M. Reinold Raemy dans un premier temps et de M. Michel Chevalley lorsqu'il aura rejoint la salle du Grand Conseil. Je prie MM. les Huissiers de faire entrer dans la salle le nouvel élu. J'invite l'assemblée et les occupants des tribunes à se lever.